

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 25 février 2019  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE VINGT-CINQ FEVRIER A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

**Présents** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.

**Absents** : Messieurs Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Roger MENN, Thierry BALLINER, Bertrand CAPEL, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Yves LAVOGIEZ, Aziz AMANAR, Philippe BURNER, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE, Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Adeline MESTRE, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

Monsieur Gérard LAFITTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**Ordre du jour** :

Approbation du dernier procès-verbal

1. Transfert de la compétence « santé de proximité d'intérêt communautaire à la Communauté de communes »
2. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes
3. Débat d'orientation budgétaire 2019 – Budget principal
4. Débat d'orientation budgétaire 2019 – Budgets Eau - Assainissement et SPANC
5. Demandes des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) et du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)
6. Modification du tableau des emplois
7. Signature d'une convention d'occupation temporaire d'un Food Truck au parc Chedeville
8. Signature d'une convention d'occupation temporaire pour un apiculteur au parc Chedeville
9. Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public du parc chedeville
10. Modification du règlement de collecte – DED
11. Surconsommation d'eau des abonnées : tableau des dégrèvements
12. Admission en non valeurs.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019.**

Le procès-verbal du 21 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ont voté **POUR (23)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.

\*\*\*\*\*

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « SANTE DE PROXIMITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Par délibération du 17 septembre 2018, le Conseil communautaire décidait de valider le principe de la construction et de la gestion d'une Maison de santé sur le territoire de la commune de Liancourt. Cette décision est née de la volonté d'apporter une réponse médicale à la population de notre territoire afin de pallier le déficit de l'offre médicale, de formaliser la coordination des professionnels de santé, de fluidifier le parcours de soin du patient, d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge de la population tout en essayant de rendre attractif notre territoire et donc de susciter l'installation de nouveaux praticiens.

Or, lors d'un entretien en date du 18 octobre 2018, à la sous-préfecture de Clermont avec Madame la sous-préfète et ses services, il s'est avéré que nous ne pourrions exercer cette compétence qu'au seul regard de l'angle « développement économique ».

Aussi, les services de l'Etat préconisent de prendre une compétence facultative pour l'exercice de cette compétence.

Face à la thématique récurrente de la médecine de ville et le départ non remplacé des médecins (de 14 à 4 en quelques années sur le territoire), la présence, le maintien et l'attractivité pour une offre médicale devient un enjeu majeur du territoire que les communes à elles seules n'arriveront pas à endiguer. C'est pourquoi, il est proposé de traiter cette problématique à l'échelle intercommunale.

La construction d'une maison de santé prévue sur le territoire de la commune de Liancourt sera une première étape vers le déploiement, l'organisation et le maillage d'un réseau d'une offre de soins sur l'ensemble du territoire entre les professionnels de santé. Il s'agira également de décliner un projet de santé sur le liancourtois en lien avec l'ARS.

Il appartiendra aux professionnels de définir les modalités de coopération en matière d'offre de soins pour répondre aux besoins identifiés. La Communauté de communes pourra intervenir sur certains moyens d'accompagnement.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre la compétence santé au sein de l'intercommunalité afin de pallier le déficit de l'offre médicale, de formaliser la coordination des

professionnels de santé, de fluidifier le parcours de soin du patient, d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge de la population tout en essayant de rendre attractif notre territoire et donc de susciter l'installation de nouveaux praticiens, de prendre cette compétence à l'échelle des projets intercommunaux, de bien vouloir que les Conseils municipaux délibèrent en ce sens, dans un délai de trois mois, pour le transfert de la compétence.

Ce point est ajourné.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/01 - PRESENTATION D'UN RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 51 ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment ses articles 61 et 77 ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, doit être présenté un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales.

Monsieur le président propose à l'assemblée le rapport annuel 2018 sur l'égalité femmes-hommes présenté en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité**, le rapport annuel 2018 sur l'égalité femmes-hommes présenté en annexe.

Ont voté **POUR (25)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/02 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL 2019 - NOTE DE SYNTHESE**

Les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du CGCT dispose que le Débat d'Orientations Budgétaires doit être présenté et voté dans les deux mois précédant le vote du Budget. Il est obligatoire pour les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il revêt plusieurs rôles, tout d'abord, il participe en toute transparence à l'information des élus et des habitants sur les finances de l'établissement.

Il permet en outre de suivre l'évolution de la situation financière de la Communauté de communes (rétrospectives financières) et de discuter des orientations budgétaires (prospectives). Ces éléments seront ensuite repris dans le budget primitif.

Si le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il doit nécessairement faire l'objet d'une délibération retraçant les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat se fait à l'aide du rapport d'orientation budgétaire annexé.

Ainsi, dans un contexte national compliqué et en perpétuel mouvement, la Communauté de Communes du Liancourtois se doit d'avoir une gestion rigoureuse de son budget. Et ce notamment au regard des baisses de dotation.

L'année 2018 fait apparaître un résultat cumulé d'exercice en baisse par rapport aux années précédentes (environ 340 000.00 €). L'année 2018 montre une augmentation des dépenses du chapitre 014 (atténuation de produits) en raison du passage en FPU. Il s'agit des attributions de compensation aux Communes membres du groupement. Les charges à caractère général ont diminué par rapport à 2017, d'environ 169 000.00 € et les charges de personnel restent stables (environ 27 000.00 € de plus).

L'année 2018 a été marquée, notamment, par le recours à un emprunt (3.5 millions d'euros) pour financer une partie du Très Haut Débit (montant estimatif de 4.3 millions d'euros). L'encours de la dette diminuera presque de moitié à partir de 2023.

Concernant les années à venir, un plan pluriannuel d'investissements 2019 - 2023 a été mis en place. Les investissements restent importants pour l'EPCI. Pour autant, les dépenses réelles de fonctionnement doivent rester stables afin de garantir les investissements sans recourir à un nouvel emprunt.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/03 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC 2019 - NOTE DE SYNTHESE**

Les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du CGCT dispose que le Débat d'Orientations Budgétaires doit être présenté et voté dans les deux mois précédant le vote du Budget. Il est obligatoire pour les régions, les départements, les communes de plus de 3 500

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 25 février 2019  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il revêt plusieurs rôles, tout d'abord, il participe en toute transparence à l'information des élus et des habitants sur les finances de l'établissement.

Il permet en outre de suivre l'évolution de la situation financière de la Communauté de communes (rétrospectives financières) et de discuter des orientations budgétaires (prospectives). Ces éléments seront ensuite repris dans le budget primitif.

Si le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il doit nécessairement faire l'objet d'une délibération retraçant les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat se fait à l'aide du rapport d'orientation budgétaire annexé.

L'année 2018 a vu son résultat d'exercice concernant les budgets eau et assainissement diminuée en raison de la régularisation des redevances pollution et modernisation 2016 et 2017 à verser à l'agence de l'eau (AESN). Ces régularisations représentent 259 670.65 € pour l'eau et 305 197.55 € pour l'assainissement. Exception faite de ces régularisations, les dépenses d'exploitation entre 2017 et 2018 ont été stables.

Il est prévu des garder la même stabilité en 2019, notamment concernant les charges à caractère générale et les charges de personnel afin de continuer à investir sur les réseaux d'eau et d'assainissement, et ce sans recourir à l'emprunt.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prix de l'eau est resté le même, tandis que le prix de l'assainissement a augmenté afin de compensé la diminution de la redevance modernisation revenant à l'AESN. Mais le prix de la facture totale pour l'utilisateur reste inchangé.

Concernant les emprunts, la diminution de l'encours reste constante pour l'eau et pour l'assainissement.

Enfin, concernant le budget SPANC, ce dernier est minime. Les recettes provenant des contrôles de conformité sont basses. Elles représentent 315.00 € HT (soit quatre contrôles). Il est rappelé que le nombre d'utilisateurs en assainissement non collectif est minime et que la majeure partie des contrôles de conformité ont été réalisés à la création du service.

Il n'est pas prévu d'investissement en 2019 ou les années suivantes. L'objectif 2019 est de continuer les contrôles de conformité sur les installations des usagers.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/04 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)**

Dans le cadre des appels à projet au titre de la DETR 2019, Monsieur le Président propose de présenter, un projet éligible.

### Construction d'une maison de santé

Face à la thématique récurrente de la médecine de ville et le départ non remplacé des médecins (de 14 à 4 en quelques années sur le territoire), il a été décidé de prendre en compte cette problématique à l'échelle intercommunale afin de rechercher des solutions.

En effet, il devient complexe pour une partie de la population de notre territoire de trouver un médecin traitant.

Par ailleurs, certains professionnels de santé mettent en avant des difficultés à trouver un correspondant pour la prise en charge de leur patient.

Devant ce constat, une première réunion de travail a eu lieu le 24 janvier 2018 dans nos locaux.

En parallèle, le docteur Cucheval et Monsieur Menn ont réalisé un travail de fond afin de voir émerger un projet de maison de santé sur le territoire et pallier cette problématique médicale. Ils ont, par ailleurs, essayé d'apporter une réponse adaptée aux besoins de la population.

De même, ils ont cherché à organiser la coordination entre l'ensemble des professionnels de santé de notre territoire au travers notamment d'un outil novateur : une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) elle-même articulée autour d'une Maison de Santé.

Une deuxième réunion a donc eu lieu le 28 juin 2018 à la Communauté de communes afin de présenter ce projet. L'ARS ayant été associé en amont.

Aussi, il ressort de ce travail un véritable travail de diagnostic et d'approche des professionnels de santé où la construction d'une maison de santé, prévue sur le territoire de la commune de Liancourt, sera la pierre angulaire d'une première étape vers le déploiement, l'organisation et le maillage d'un réseau d'offres de soins sur l'ensemble du territoire avec les professionnels de santé. Il s'agira également de décliner un projet de santé sur le liancourtois en lien avec l'ARS.

Sur les modalités foncières et financières une esquisse a été produite afin de dégager une orientation

Le coût de la réalisation est estimé à **1 432 611.75 € HT** décomposé comme suit :

Bâti : 829 725 € (ratio 448.5 m<sup>2</sup> à 1 850 € HT)  
Extension possible (100m<sup>2</sup>) : 185 000 €  
VRD-parking : 150 000 €  
MOE 174 708.75 € (15%)  
Architecte: 93 178 €  
TOTAL 1 432 611.75 €

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2019, pour ce dossier.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 25 février 2019  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le président à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevées possible au titre de la DETR 2019, pour ce dossier.

Ont voté **POUR (19)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Anne THELOT.

Ont voté **Abstention (6)** : Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Michel DELAHOUCHE, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Véronique MARTEL.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/05 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Dans le cadre des appels à projet au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), Monsieur le Président propose de présenter, deux projets éligibles.

Sont subventionnables les dossiers entrant dans l'une des huit thématiques suivantes :

- 1/ La rénovation thermique des bâtiments publics,
- 2/ La transition énergétique,
- 3/ Le développement des énergies renouvelables,
- 4/ la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- 5/ le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements
- 6/ le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- 7/ la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- 8/ la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Les dossiers pour lesquels nous présentons une demande sont, par ordre de priorité :

**1- Mise aux normes des équipements de la Communauté de communes du Liancourtois et sécurisation des circulations (item 4)**

Suite à un diagnostic de ses équipements, la Communauté de communes souhaite mettre aux normes :

- Son espace de lavage et créer une aire de lavage adaptée aux besoins et répondant aux normes en vigueur,
- Ses zones de stockage (mise en place de bacs de rétention, d'armoires de sécurité anti-feu, de murs de stockage),
- L'exutoire des réseaux d'eaux pluviales.

Couplés à ces travaux, une extension du parking et le réaménagement des accès à la Communauté de communes sont envisagés afin de sécuriser les flux de circulation piétonne et de véhicules et notamment la conduite et le retournement des camions bennes sur les voiries intérieures. En effet,

au vu de la configuration actuelle, des marches arrières sont effectuées ce qui augmente le risque d'accident.

Coût prévisionnel de la dépense (valeur février 2019) : 200 000 € HT

## 2- Mise en place d'outils de mobilité pour les agents eau et assainissement (item 6)

Le projet consiste en l'achat de 3 tablettes de terrain afin de dématérialiser l'ensemble des interventions réalisées par les agents eau et assainissement, et l'installation des logiciels d'intervention associés.

Coût prévisionnel de la dépense (valeur février 2019) : 15 000 € HT

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat les subventions les plus élevées possible pour ces deux dossiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le président à solliciter auprès de l'Etat les subventions les plus élevées possible pour ces deux dossiers.

Ont voté **POUR (25)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.

\*\*\*\*\*

## DEL 25-02-2019/06 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION DE DEUX EMPLOIS DANS LE CADRE DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour les hauts de France.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.



Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 25 février 2019  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président propose de créer deux emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Leurs missions :
  - Sensibiliser et informer la population sur les bons gestes de tri de déchets et d'ordures ménagères (communication de proximité),
  - Contrôler la qualité de la collecte des déchets, et saisir les retours de contrôle de bacs sur le logiciel déchets,
  - Animer des stands : faire des animations dans le domaine des déchets (au parc Chedeville, dans les lieux publics, ...)
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification du tableau des emplois comme décrit ci-dessus et autorise Monsieur le président à signer les conventions s'y afférents.

Ont voté **POUR (25)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/07 - DELIBERATION SUR LA CONVENTION D'OCCUPANT TEMPORAIRE D'UN CAMION RESTAURANT (FOOD TRUCK) SUR LE PARC CHEDEVILLE**

La communauté de communes du Liancourtois souhaite mettre à disposition sur le Parc Chédeville une parcelle en vue de l'implantation d'un camion restaurant.

L'emplacement mis à disposition de l'occupant, dans le cadre d'une convention d'occupation du parc, domaine privé, sera exclusivement affecté à l'implantation d'un camion restaurant.

L'occupant sera autorisé à exercer une activité économique.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités par lesquelles la communauté de communes du Liancourtois autorise l'occupant à disposer de l'emplacement déterminé et d'y exploiter son Food truck.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 25 février 2019  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En contrepartie, du droit d'occuper le parc Chédeville, l'occupant aura à verser à la Communauté de communes du Liancourtois une redevance tenant compte des installations mises à sa disposition et des avantages procurés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le président à signer la convention d'occupation du parc annexée.

Ont voté **POUR (25)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/08 - DELIBERATION SUR LA CONVENTION D'OCCUPANT TEMPORAIRE D'UN APICULTEUR SUR LE PARC CHEDEVILLE**

La communauté de communes du Liancourtois souhaite accueillir sur le Parc Chédeville un apiculteur en vue d'une sensibilisation du public sur la vie des abeilles.

L'occupant sera autorisé à installer une ruche pédagogique et à réaliser des animations gratuites destinées au public. Il sera autorisé à vendre les produits issus de son activité.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités par lesquelles la communauté de communes du liancourtois autorise l'occupant à réaliser ses animations et ventes.

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le président à signer la convention d'occupation du parc annexée.

Ont voté **POUR (25)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/09 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DU PARC CHEDEVILLE**

Un rapport annuel du Parc Chédeville été rédigé dans un souci de transparence et d'information aux élus.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir adopter le rapport annuel 2018 du Parc Chédeville.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le rapport annuel 2018 du Parc Chédeville.

Ont voté **POUR (25)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/10 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE**

Afin de mieux définir les règles de collectes, un nouveau règlement précisant le mode opérationnel des collectes, les consignes à respecter ainsi que le seuil d'assimilation des déchets assimilés, a été élaboré.

Ce règlement annule et remplace celui voté le 21 novembre 2011.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante d'approuver ce règlement et de l'autoriser à le mettre en application.

Il sera également communiqué à l'ensemble des riverains via le site internet de la Communauté de communes du Liancourtois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la modification du règlement de collecte annexé et autorise Monsieur le Président à le mettre en application.

Ont voté **POUR (25)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/11 - SURCONSOMMATION D'EAU DES ABONNES : TABLEAU DES DEGREVEMENTS - Budget Eau potable – Budget Assainissement**

Monsieur le Président demande de bien vouloir accepter les montants des dégrèvements pour le mois de Février 2019, présentés en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte les montants des dégrèvements pour le mois de Février 2019, présentés en annexe.

Ont voté **POUR (25)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.

\*\*\*\*\*

**DEL 25-02-2019/12 - ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES -Budget Eau potable – Budget Assainissement**

La trésorerie de Liancourt nous a transmis les états des titres irrécouvrables afin qu'ils soient inscrits en non-valeurs.

Aussi, Monsieur le Président demande, dans le cadre des dossiers de surendettement avec ou sans rétablissement personnel (dossiers Banque de France), des pertes irrécouvrables et des liquidations judiciaires prononcées de bien vouloir voter la mise en non-valeur les montants des dossiers annexés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, vote la mise en non-valeur des montants des dossiers synthétisés ci-dessus.

Ont voté **POUR (25)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bernard GELY, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Gérard LAFITTE, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Nadine HENNEBERT (pouvoir à Monsieur Pascal LANOE), Christine PATOUX, Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Anne THELOT, Véronique MARTEL.